

Lettre d'information – Printemps 2021

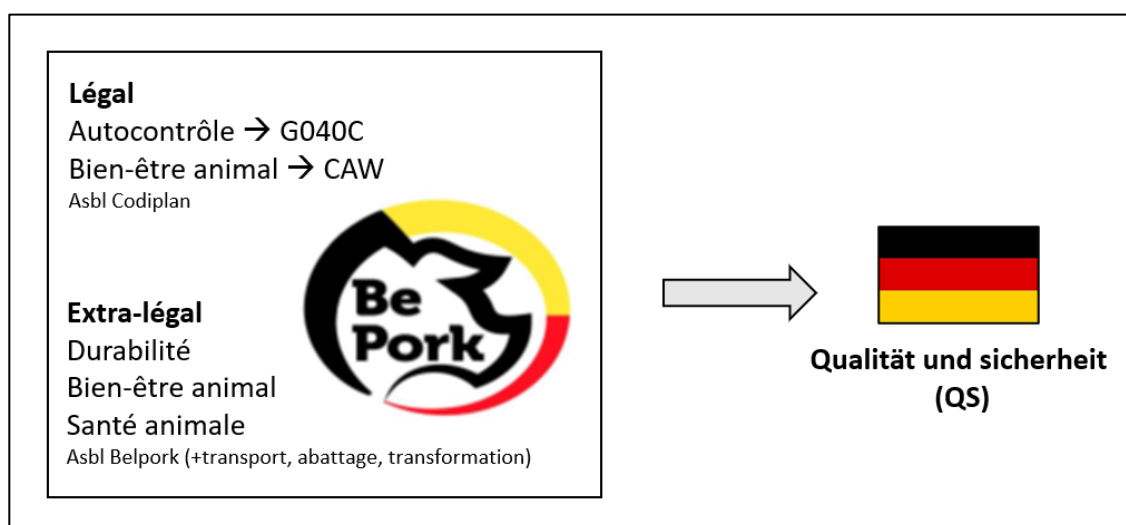
PRODUCTION ANIMALE

Janvier 2021 : lancement du système de qualité unifié BePork !

En 2021, les cahiers des charges Codiplan^{PLUS} Porc et Certus, tous deux interchangeables avec le système de qualité allemand Qualität und Sicherheit (QS), ont fusionné. De cette union est né le système de qualité BePork, un nouveau label générique pour promouvoir la viande porcine belge et à partir duquel d'autres cahiers des charges ou initiatives pourront se développer. Le principal objectif de ce nouveau système de qualité est de devenir la nouvelle norme pour la viande de porc belge de qualité et de soutenir ainsi le secteur porcin belge au niveau national et international. Tous les maillons de la filière de production (fabricants d'aliments, éleveurs de porcs, abattoirs, ateliers de découpe, transport, charcuterie et distribution) sont intégrés dans ce nouveau système de qualité. La traçabilité, la santé animale et la durabilité sont essentielles. Pour les éleveurs de porcs participants, la coopération entre Codiplan et Belpork leur permettra d'organiser plus efficacement les audits.

La base du système de qualité BePork se réfère à la législation tant pour l'autocontrôle (Guide 040-Module C : G040C) que le bien-être-animal (Codiplan Animal Welfare : CAW). Son contenu continue à être supervisé par l'asbl Codiplan. En plus de ces obligations légales, les participants au système BePork doivent respecter des exigences extra-légales relatives à la durabilité, au bien-être animal et à la santé animale. Ces dispositions supplémentaires sont gérées par l'asbl Belpork, tant au niveau des éleveurs de porcs, des entreprises de transport que de la transformation.

BePork étant équivalent au système de qualité allemand QS, l'exportation vers l'Allemagne reste garantie par le respect de ce cahier des charges, sans exigences supplémentaires.





Lettre d'information – Printemps 2021

Quelles sont les différences entre les cahiers des charges Codiplan^{PLUS} Porc et BePork ?

Le cahier des charges BePork pour les éleveurs de porc est disponible sur le site web de Belpork (<https://belpork.be/fr/bepork-documenten/>).

Le cahier des charges destiné à la production primaire est très similaire à celui de Codiplan^{PLUS} mais il contient quelques exigences supplémentaires relatives à l'utilisation des antibiotiques et un système alternatif pour la surveillance de *Salmonella*. Il comprend également un « moniteur de durabilité » afin de mettre en avant les démarches des éleveurs pour développer la durabilité du secteur et un plan de santé de l'exploitation pour travailler proactivement à une meilleure santé animale.

En tant qu'éleveur de porcs certifié Codiplan^{PLUS}, quelles sont les conséquences de la création de BePork ?

Dès 2021, les certificats Codiplan^{PLUS} seront progressivement éliminés. Pour les éleveurs de porcs décidant de passer à BePork, les prochains audits seront effectués selon le cahier des charges BePork, donnant ainsi lieu à un certificat BePork.

→ Vous êtes éleveur certifié Codiplan^{PLUS} Porc et vous DÉSIREZ adhérer à Bepork.

Afin de rester certifié de façon ininterrompue, il vous faut adhérer au nouveau système de qualité BePork.

Dans un premier temps, vous devez remplir le formulaire d'affiliation via le site web de Belpork (<http://www.belpork.be/fr/aansluitingsformulier-varkenshouder>). Sur les 2 500 éleveurs de porcs possédant un certificat Codiplan^{PLUS}, plus de 2 000 se sont déjà inscrits comme participants à BePork. Entre temps, plus de 192 certificats ont été délivrés.

Votre demande d'adhésion reçue, l'asbl Belpork vous transmettra des compléments d'information sur les modalités pratiques. La facture de la cotisation, d'un montant de 90 € HTVA, sera envoyée dans le courant du mois juin 2021.

L'organisme de contrôle qui vous a attribué votre certificat Codiplan^{PLUS} vous contactera afin de planifier votre premier audit BePork qui se déroulera en 2021 ou 2022, au plus tard un mois avant la date d'échéance de votre certificat (cf tableau ci-dessous).

Lettre d'information – Printemps 2021

Date d'expiration du certificat Codiplan ^{PLUS} Porc	Date de l'audit initial BePork	Référentiels utilisés lors de l'audit initial BePork	Certificats attribués	Date de fin de validité du certificat BePork
2021 ou 2022	Date de fin de certification Codiplan ^{PLUS} Porc	-G040C -CAW -BePork	-G040C -CAW -BePork	Valable 3 ans (fonction de la date de fin du G040C)
2023 ou 2024	2021 ou 2022	-CAW -BePork	-CAW -BePork	Date de fin du G040C (2023 ou 2024)

→ **Vous êtes éleveur certifié Codiplan^{PLUS} Porc et vous NE DÉSIREZ PAS adhérer à BePork.**

En fonction de la date d'expiration de votre certificat Codiplan^{PLUS}, vous pouvez encore livrer des porcs à des abattoirs certifiés QS, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021 (cf tableau ci-dessous).

Date d'expiration du certificat Codiplan ^{PLUS} Porc	Date de fin de livraison de porcs aux abattoirs certifiés QS
2021	Date de fin de certification
2022 ou plus tard	31/12/21

Les 12 échantillons de sang prélevés dans le cadre des analyses Aujeszky feront l'objet d'une analyse supplémentaire de *Salmonella*. Comme auparavant, les frais des analyses *Salmonella* sont à votre charge. Votre certificat Codiplan^{PLUS} peut être interrompu anticipativement si vous ne désirez pas adhérer à BePork et si vous ne désirez pas exécuter les analyses *Salmonella*. Il est préférable d'informer votre organisme de certification ou le secrétariat de Codiplan le plus rapidement possible via info@codiplan.be.

Informations complémentaires

Pour toute information relative au nouveau système de qualité BePork, vous pouvez consulter le site web <http://www.belpork.be/fr/bepork> ou contacter nos collègues de Belpork par e-mail à l'adresse info@belpork.be ou par téléphone au numéro 02/552 81 44.

Pour des questions complémentaires, notamment sur le scénario d'extinction de Codiplan^{PLUS}, vous pouvez vous adresser au secrétariat de Codiplan par e-mail à l'adresse info@codiplan.be.

